

Les grands principes du Label Ouverture Internationale

Du chantier solidaire à la mobilité pour les adultes en passant par la certification en langues ou encore le dialogue interculturel... les initiatives d'ouverture internationale dans les établissements de l'Enseignement catholique sont nombreuses et variées. Mais comment donner de la cohérence à toutes ces initiatives, et surtout comment les valoriser et encourager leur mutualisation ? C'est tout l'enjeu du déploiement du Label Ouverture Internationale de l'Enseignement catholique.

Déjà expérimenté depuis 2013 dans plusieurs diocèses, avec 106 établissements actuellement labellisés, le label sera accessible à l'ensemble des établissements de France à partir de la rentrée 2021.

► Qui peut demander le label ?

Tout établissement de l'Enseignement catholique de la maternelle au supérieur.

► Quels sont les avantages à rejoindre la démarche de labellisation ?

- Impliquer l'ensemble de la communauté éducative dans l'ouverture internationale.
- Articuler les initiatives au sein de l'établissement en les rendant cohérentes.
- Intégrer un réseau national qui mutualise les pratiques et qui propose des temps forts, des formations...
- Reconnaître l'investissement de l'établissement au service de l'ouverture internationale.
- Dynamiser et favoriser l'engagement des élèves et des adultes.

► Comment obtenir le label ?

Afin de rejoindre chaque établissement dans sa réalité et de l'accompagner dans son projet d'ouverture internationale, trois niveaux sont proposés.

Niveau 1 : Un label accessible à tous

À partir d'une auto-évaluation, l'établissement fait un diagnostic des projets et activités d'ouverture internationale réalisés ou à venir. La commission locale l'accompagne dans la réalisation de cette auto-évaluation, valide l'obtention du label et lui remet une feuille de route pour qu'il puisse préparer l'entrée dans le niveau 2.

Le label de niveau 1 est accordé pour un an et peut être renouvelé une fois.

Niveau 2 : Un label pour progresser

Toujours dans une logique d'accompagnement, la commission locale propose à l'établissement de remplir le dossier de candidature de niveau 2. Il s'agit de répondre à une série de critères relatifs à l'ouverture au monde et aux autres, à la formation intégrale de la personne, à la formation des jeunes et des adultes par la mobilité et par l'apprentissage des langues. Après instruction par la commission locale, le label est validé par la commission nationale.

Le label de niveau 2 est accordé pour trois ans renouvelables.

Niveau 3 : Un label pour devenir expert

Cette étape est validée par un entretien avec la commission nationale du label. Elle permet à l'établissement de faire reconnaître son expertise dans un des domaines de l'ouverture internationale (Erasmus+, mobilité des élèves ou des adultes, accueil de jeunes étrangers, certification en langues...)

Le label de niveau 3 est accordé pour trois ans renouvelables.

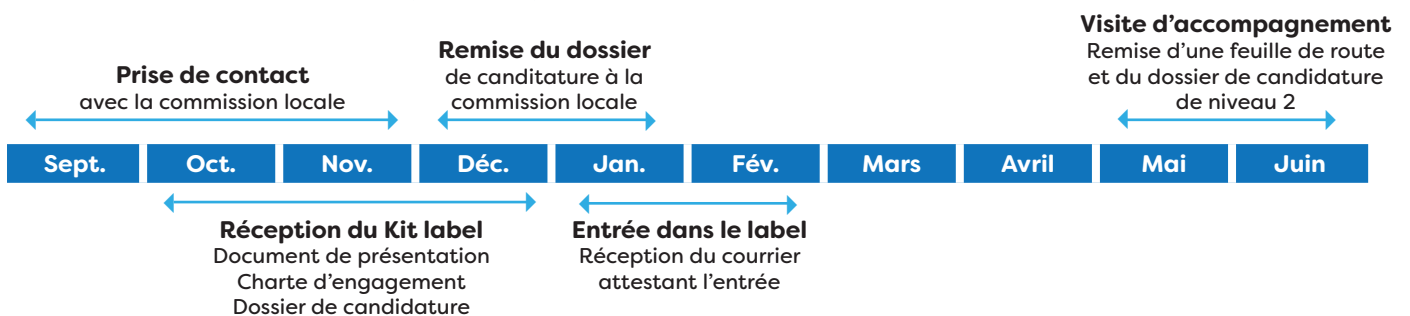


Le Label Ouverture Internationale en quelques schémas

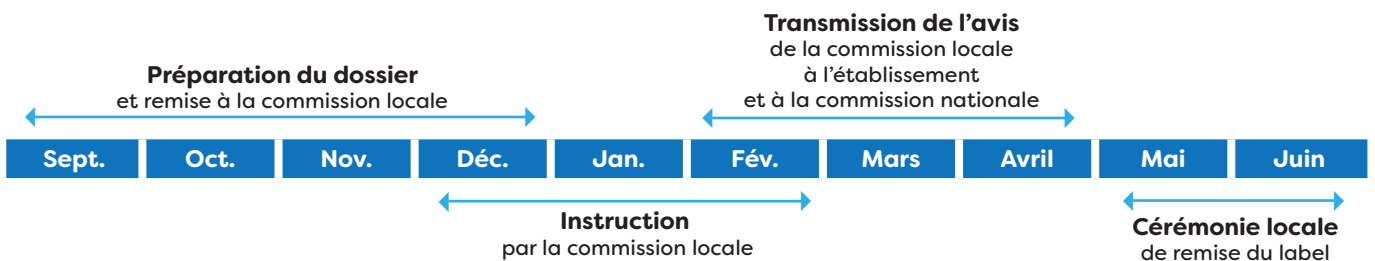
■ Les trois niveaux du label

Niveau	Nom	Durée	Engagement	Évaluation	Validation	Accompagnement
1	Entrée	1 an (+1)	État des lieux et projet de progression	Auto évaluation	Commission locale	Visite d'accompagnement
2	Principal	3 ans (R)	Respect des critères	Commission locale	Commission nationale	Feuille de route
3	Expert	3 ans (R)	Compétence reconnue et partagée	Commission nationale	Commission nationale	Feuille de route

■ Le calendrier du niveau 1 (année n)



■ Le calendrier du niveau 2 (année n+1)



■ **Le niveau 3** ne s'inscrit pas dans un calendrier annuel.
Le dossier peut être demandé et rendu à n'importe quel moment.

